

**Communiqué de presse**

Le 27 mars 2017

**Les conditions commerciales discriminatoires de certains laboratoires doivent stopper**

En 2016, **Federgy** dénonçait les pratiques discriminatoires de certains laboratoires à l'encontre des pharmaciens d'officines et des consommateurs. La Chambre syndicale des groupements et enseignes de pharmacies se réjouit de voir enfin un syndicat, le syndicat des pharmaciens de l'Hérault, aller dans le même sens et dire que ces pratiques n'ont que trop duré. Elle espère que d'autres suivront...

Dans un communiqué publié la semaine dernière le syndicat des pharmaciens de l'Hérault déclarait en avoir "marre des augmentations scandaleuses des prix des produits de médication officinale (automédication) d'une année sur l'autre, parfois plus de 10%, et de l'augmentation des paliers et objectifs demandés pour pouvoir commander à des conditions acceptables."\*

**Un discours qui fait écho à celui que tient Federgy depuis 2016 au regard des pratiques discriminatoires de certains laboratoires dont les politiques de prix vont à l'encontre des consommateurs et des pharmaciens d'officines.**

Depuis sa création en 2014, **Federgy** a constaté une augmentation des tarifs, chaque année, de façon variable et, pour certains laboratoires, anormale et à des conditions surprenantes.

Les pharmaciens d'officine ont pu absorber ces augmentations en 2015. Mais en 2016, les augmentations de tarifs perdurant, ils ont été obligés d'augmenter leurs prix au détriment de leur circuit de distribution et des consommateurs.

Pour **Federgy**, qui regroupe 15 groupements et représente 14.000 pharmacies, la seule façon de bien acheter, pour un pharmacien, est de passer par une structure légale d'achats (SRA, CAP, courtiers) efficiente et efficace.

**Ces structures sont en effet le seul moyen légal pour lutter efficacement contre les hausses de tarifs et les conditions commerciales biaisées.**

C'est la seule possibilité pour éviter une trop grande distorsion entre les remises consenties aux points de vente et qui aujourd'hui sont basées sur des critères fixés par les fournisseurs. C'est la seule possibilité pour les pharmaciens de lisser leur trésorerie et leur stock.

**C'est la seule solution pour que les pharmaciens choisissent leurs fournisseurs et qu'ils ne subissent plus le bon vouloir des industriels.**

Est-ce pour ces raisons que certains laboratoires refusent de travailler avec les groupements ? Que d'autres ne proposent pas de conditions acceptables aux SRA et CAP pour permettre aux officinaux d'acheter de façon satisfaisante ?

Il faut permettre à la pharmacie de fonctionner à armes égales. Tous les commerces ont des centrales d'achats puissantes. **Le bon fonctionnement des SRA et des CAP sera la garantie du développement du pharmacien et de la pharmacie au bénéfice des patients-consommateurs.**

Aussi, **Federgy** défend avec force, auprès de toutes les Instances et Autorités qu'elle rencontre, le droit des structures d'achats pharmaceutiques (SRA, CAP) d'acheter dans de bonnes conditions pour les pharmaciens qu'elles représentent. Il est essentiel de gagner ce combat pour permettre aux pharmaciens de mieux acheter et aux patients d'en bénéficier.

Les comportements de certains laboratoires doivent cesser. Sans ce préalable, le développement d'une médication officinale responsable semble plus que difficile.

C'est pourquoi **Federgy** espère que, comme le Syndicat des pharmaciens de l'Hérault, d'autres syndicats ou organisations suivront le mouvement et diront à leur tour : « ça suffit ! ».

Aujourd'hui, les pharmaciens doivent se recentrer vers leur cœur de métier en améliorant l'observance et en luttant contre la iatrogénie, et ce, pour le bien des patients.

**Il serait donc très opportun de déléguer aux Groupements la négociation des conditions commerciales, et de cesser une bonne fois pour toutes la pratique pourtant illégale de la rétrocession.**

\*<http://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/herault/pharmaciens-herault-colere-contre-labos-pharmaceutiques-1215859.html>

Contact :

Christian GRENIER – 18 Rue Charlotte – 78800 HOUILLES

Tél. 06.07.85.23.83